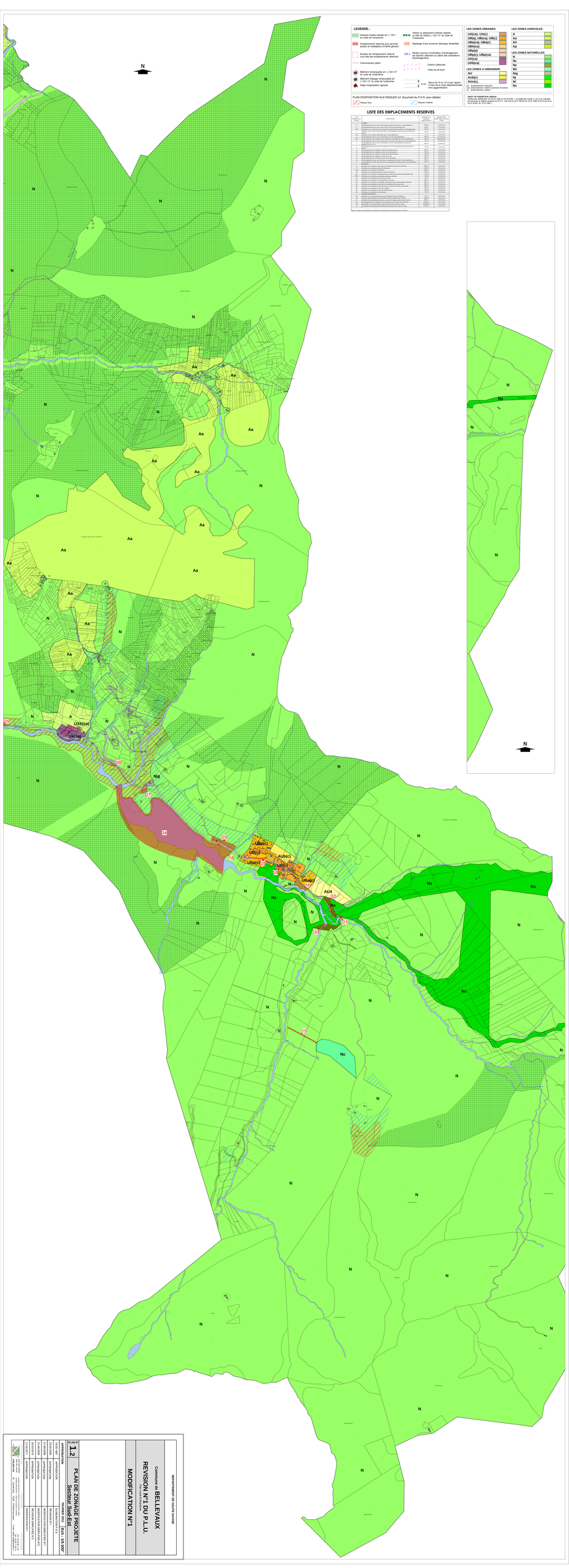
LEGENDE ;
Espaces boisés classés art. L 130-1 du code de l'urbanisme
Emplacements réservés pour services publics et installations d'intérêt général
Numéro de l'emplacement réservé, (voir liste des emplacements réservés)
Cheminement piéton
Bâtiment remarquable art. L 123-1-5° du code de l'urbanisme
Bâtiment d'agage remarquable art. L 123-1-5° du code de l'urbanisme
Siège d'exploitation agricole
Alignement d'arbres repérés au titre de l'article L 123-1-5° du code de l'urbanisme
Repérage d'une ancienne décharge réhabilitée
QA b
Secteur soumis à Orientation d'Aménagement dont le contenu figurent au cahier des orientations d'aménagement
Chemin piétonnier
Piste vélo de fond
Recul de 15 ou 18 m par rapport à l'axe de la voie départementale hors agglomération
PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES (cf. document du P.E.R. pour détails)
Risques forts
Risques modérés
LES ZONES URBAINES
UA(ca), UA(c)
UB(ca), UB(ca), UB(c)
UBa(ca), UBa(c)
UBh(ca)
UBp(ca)
UBp(c), UBp(ca)
UX(ca)
UX(ca)
LES ZONES AGRICOLES
A
Aa
Ah
Ap
LES ZONES NATURELLES
N
Nc
Ne
Nh
Nhg
Nj
Nl
Ns
LES ZONES A URBANISER
AU
AU(c)
AU4(c),
Inc. assainissement autonome
Ind. assainissement individuel en attente raccdt
Col. assainissement collectif
DROIT DE PREMPTION URBAIN
Institué par délibération du conseil municipal du 23-03-2009 - Le périmètre des zones U, AU et AL institués par le présent document annule et remplace celui du POS n° 3 en date du 04-07-1980 et celui du 2ème POS en date du 30-06-1987 (rev. 1) et n° 97007 du 17-07-1997).
LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES
N° de l'emplacement au plan
DESIGNATION DES OPERATIONS
BENEFICIAIRE DE L'EMPLACEMENT
SURFACE EN m²
1 CREE
2 aménagement de la voie communale n°2 et mise à 2 x 2 voies
3 aménagement de la voie communale n°2 et mise à 2 x 2 voies
4 aménagement d'un carrefour giratoire sur la voie communale n°2 et la voie communale n°3
5 aménagement de la voie communale n°3 et mise à 2 x 2 voies
6 aménagement de la voie communale n°3 et mise à 2 x 2 voies
7 aménagement de la voie communale n°3 et mise à 2 x 2 voies
8 aménagement de la voie communale n°3 et mise à 2 x 2 voies
9 aménagement de la voie communale n°3 et mise à 2 x 2 voies
10 aménagement de la voie communale n°3 et mise à 2 x 2 voies
11 Aménagement de la voie communale n°3 et mise à 2 x 2 voies
12 aménagement de la voie communale n°3 et mise à 2 x 2 voies
13 aménagement d'un carrefour giratoire sur la voie communale n°3 et la voie communale n°4
14 aménagement de la voie communale n°4 et mise à 2 x 2 voies
15 aménagement de la voie communale n°4 et mise à 2 x 2 voies
16 aménagement de la voie communale n°4 et mise à 2 x 2 voies
17 aménagement de la voie communale n°4 et mise à 2 x 2 voies
18 aménagement de la voie communale n°4 et mise à 2 x 2 voies
19 aménagement d'un carrefour giratoire sur la voie communale n°4 et la voie communale n°5
20 aménagement de la voie communale n°5 et mise à 2 x 2 voies
21 aménagement de la voie communale n°5 et mise à 2 x 2 voies
22 aménagement de la voie communale n°5 et mise à 2 x 2 voies
23 aménagement de la voie communale n°5 et mise à 2 x 2 voies
24 aménagement de la voie communale n°5 et mise à 2 x 2 voies
25 aménagement d'un carrefour giratoire sur la voie communale n°5 et la voie communale n°6
26 aménagement de la voie communale n°6 et mise à 2 x 2 voies
27 aménagement de la voie communale n°6 et mise à 2 x 2 voies
28 aménagement de la voie communale n°6 et mise à 2 x 2 voies
29 aménagement de la voie communale n°6 et mise à 2 x 2 voies
30 aménagement de la voie communale n°6 et mise à 2 x 2 voies
31 aménagement de la voie communale n°6 et mise à 2 x 2 voies
32 aménagement d'un carrefour giratoire sur la voie communale n°6 et la voie communale n°7
33 aménagement de la voie communale n°7 et mise à 2 x 2 voies
34 aménagement de la voie communale n°7 et mise à 2 x 2 voies
35 aménagement de la voie communale n°7 et mise à 2 x 2 voies
36 Aménagement de l'accès au Château de Vallon pour Mlle et Mme
Toutes les parcelles non précisées sont concernées par les emplacements réservés
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
Commune de BELLEVAUX
REVISION N°1 DU P.L.U.
et
MODIFICATION N°1
PLAN N°
1.2
PLAN DE ZONAGE PROJETE
Secteur Sud-Est
ECHELLE : 1/5 000e
APPROBATION
ENQUETE PUBLIQUE
ARRET DE PROJET
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4
MODIFICATION N°1
PRESCRIPTION
REVISION
FEVRIER 2001
Urbanisme - Aménagement - Environnement
Agence de Haute-Savoie
31, rue Henry Bordeaux - 74000 ANNECY
Tél. 04 50 33 01 80 - Fax 04 50 33 01 81
e-mail : info@sieme.fr
SIEME
Agence de Haute-Savoie